

2017_CT2_223

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Attribution d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique pour l'organisation de la conférence " les 16èmes journées d'Economie Publique Louis-André Gérard-Varet" - Approbation d'une convention

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_223-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Enseignement supérieur et recherche

■ Séance du 11 mai 2017

05_5_03

■ **Attribution d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique pour l'organisation de la conférence " les 16èmes journées d'Economie Publique Louis-André Gérard-Varet" - Approbation d'une convention**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Economie, Nouvelles Technologies, Enseignement Supérieur

■ Séance du 18 Mai 2017

20

ECO 013-18/05/17 BM

■ Attribution d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique pour l'organisation de la conférence " les 16èmes journées d'Economie Publique Louis-André Gérard-Varet" - Approbation d'une convention
MET 17/3683/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille GREQAM, unité mixte de recherche, organise depuis 2002, un an après la disparition prématurée du grand scientifique dont elles portent le nom, les journées Louis-André Gérard-Varet qui ont pour objectif de stimuler la production et la diffusion de recherches de qualité en économie publique, en privilégiant les résultats qui contribuent de manière significative à éclairer le débat et/ou la décision publique.

Accueillant à l'origine 30 à 40 participants, elles ont connu un développement rapide au plan international.

Ce colloque combine les conférences plénières et les communications sélectionnées de façon particulièrement rigoureuses. Depuis leur création, les journées ont ainsi accueilli comme conférenciers invités des personnalités scientifiques aussi prestigieuses que Eric Maskin, James Mirlees ou Jean Tirole, tous trois prix Nobel d'Economie...

Cette année, les journées se tiendront du 12 au 13 juin 2017 au Conservatoire Darius Millhaud à Aix en Provence. Les principaux conférenciers invités sont Alan.B. Krueger, professeur à Princeton University, USA, Ariel. Rubistein, professeur à Tel Aviv University et New-York University et Martin. Weitzam , professeur à Harvard University, USA

Elles accueillent des chercheurs de plus de 40 pays et ont reçu 460 intentions de communications évaluées par des experts internationaux et font l'objet d'une sélection importante. 150 communications ont été retenues et seront présentes en 40 sessions sur des thèmes variés : fiscalité, économie spatiale et urbaine, santé, productivité et salaires, théorie des jeux et organisation industrielle ou des thèmes de société tels que famille et mariage.

La portée scientifique de l'évènement pour le laboratoire est considérable et fournit un espace de rayonnement intellectuel particulièrement vif pour le territoire métropolitain

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_223-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention de 7 000 € au CNRS pour l'organisation de la conférence "Les 16ièmes journées d'Economie Publique Louis-André Gérard-Varet" et d'approuver la convention y afférente.

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé
GREQAM, Groupement de Recherche en Économie Quantitative d'Aix-Marseille GU : 2017.00872	« 16ièmes journées d'Economie Publique Louis-André Gérard-Varet », Conservatoire Darius Milhaud.	Du 12 au 13 juin 2017	N-1 : 11 000 € N-2 : 7000 €	7 000 €	48 000 € Co financeurs : CD 13 : 3 000 € AMSE : 7 000 € ; CRPACA : 3 000 € Ass pour le développement recherche en économie et statistique : 3 000 € Droits d'Inscription : 25 000€	7 000 € Soit 14,6% du budget prévisionnel

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CC du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence ;
- La délibération n°HN 021-049/16CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'approbation du Règlement budgétaire et financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de la conférence « 16ièmes journées d'Economie Publique Louis-André Gérard-Varet » portée par le GREQAM / CNRS.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 7 000 euros au Centre National de la Recherche Scientifique pour l'organisation de la conférence « 16ièmes journées d'Economie Publique Louis-André Gérard-Varet ».

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_223-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017

Métropole Aix-Marseille-Provence

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée conclue avec le Centre National de la Recherche Scientifique.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 -ligne 23 - 657382.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Enseignement supérieur, Recherche et
Santé

Frédéric COLLART

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre **La Métropole Aix-Marseille-Provence**, représentée par son Conseiller délégué Enseignement Supérieur, Recherche, Santé, Monsieur Frédéric COLLART, dont le siège est situé : Le Pharo – 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille.

Et **Le Centre National de la Recherche Scientifique** dont le siège est situé 31 Chemin Joseph Aiguier - 13009 Marseille, représentée par son Délégué Régional, Monsieur Younis HERMES, ci-après dénommée "CNRS".

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 : Objet

1.1 - Contexte.

La culture scientifique et technique, la médiation scientifique, la vulgarisation scientifique visent à expliquer, à faire comprendre et aimer les sciences et la recherche ainsi qu'à transmettre les connaissances scientifiques des chercheurs au grand public.

Le CNRS organise des colloques permettant de favoriser le rayonnement et la reconnaissance de la recherche sur le territoire Aix-Marseille.

1.2 – Nature du projet.

Le Groupement de Recherche en Economie Quantitative d'Aix-Marseille GREQAM, unité mixte de recherche, organise depuis 2002, un an après la disparition prématurée du grand scientifique dont elles portent le nom, les journées Louis-André Gérard-Varet qui ont pour objectif de stimuler la production et la diffusion de recherches de qualité en économie publique, en privilégiant les résultats qui contribuent de manière significative à éclairer le débat et/ou la décision publique.

Accueillant à l'origine 30 à 40 participants, elles ont connu un développement rapide au plan international.

Ce colloque combine les conférences plénières et les communications sélectionnées de façon particulièrement rigoureuses. Depuis leur création, les journées ont ainsi accueilli comme conférenciers invités des personnalités scientifiques aussi prestigieuses que Eric Maskin, James Mirlees ou Jean Tirole, tous trois prix Nobel d'Economie...

Cette année, les journées se tiendront du 12 au 13 juin 2017 au Conservatoire Darius Millhaud à Aix en Provence. Les principaux conférenciers invités sont Alan.B. Krueger, professeur à Princeton University, USA, Ariel. Rubistein, professeur à Tel Aviv University et New-York University et Martin. Weitzam , professeur à Harvard University, USA

La portée scientifique de l'évènement pour le laboratoire est considérable et fournit un espace de rayonnement intellectuel particulièrement vif pour le territoire métropolitain

Il est attendu 200 participants, 180 spécialistes interviendront et le colloque est ouvert aux étudiants, aux chercheurs....

Article 2 : Les engagements du CNRS

Le CNRS s'engage à associer la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'ensemble des actions de promotion de ces événements et en particulier :

- Présence du logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur l'ensemble des supports de communication présentant la manifestation (plaquettes, affiches, dossier de presse).
- Mention de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans les communiqués de presse de présentation de la manifestation.
- Présence de la Métropole Aix-Marseille-Provence lors de la manifestation par le biais d'outils de promotion (plaquettes, supports divers...).

Article 3 : Engagements de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Le budget total prévisionnel du projet s'élève à 48 000 euros.

Dans le cadre de l'accompagnement de cet événement, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de participer à hauteur de : 7 000 euros.

Les crédits seront pris sur les lignes budgétaires de la Métropole, territoire du Pays d'Aix présentant les disponibilités nécessaires.

Article 4 - Modalités de paiement

A l'issue de l'opération, la subvention correspondante sera versée au CNRS en une seule fois après confirmation de sa réalisation.

Article 5 - Contrôle et suivi

Dans l'année qui suit la manifestation, le CNRS s'engage à fournir un bilan moral et financier de celle-ci, état récapitulatif des dépenses signés par son représentant légal et par son comptable public qui certifie leur prise en charge dans sa comptabilité ainsi que leur règlement.

Il est rappelé que si le montant des dépenses afférentes à l'action subventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation de la Métropole ne sera pas réévaluée; à contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, sa participation pourra être recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées.

Article 5 – Durée

La présente convention est consentie pour la durée nécessaire à l'exécution de leurs obligations par chacune des parties.

Article 6 – Reversement - Résiliation

En cas de force majeure ou de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans indemnité ou dédommagement, par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La subvention ou partie de subvention non utilisée, sera restituée en cas de non-respect des obligations mises à la charge du CNRS.

Article 7 – Responsabilité

L'aide financière apportée par la Métropole Aix-Marseille-Provence, aux opérations ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 10 - Règlement des litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le tribunal administratif de Marseille sera compétent pour connaître le litige.

Fait à Marseille,
En trois exemplaires originaux.

Le

Le Conseiller délégué Enseignement
Supérieur, Recherche, Santé
Métropole Aix-Marseille Provence

Le Délégué Régional du CNRS

Frédéric COLLART

Younis HERMES

OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Attribution d'une subvention au Centre National de la Recherche Scientifique pour l'organisation de la conférence " les 16èmes journées d'Economie Publique Louis-André Gérard-Varet" - Approbation d'une convention

Ne prend pas part au vote : AUGÉY Dominique

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35
Pour	68
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	1

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 23 MAI 2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_223-
DE
Date de télétransmission : 30/05/2017
Date de réception préfecture : 30/05/2017